

FICHE DE POSTE

PROFESSEUR du DISPOSITIF D'AUTOREGULATION (DAR) COLLEGE TROUBLES DU NEURO DEVELOPPEMENT (TND)

Dispositif	<p>Le DAR est un dispositif de scolarisation pour des collégiens présentant des troubles du neuro-développement, inscrits dans les classes ordinaires du collège.</p> <p>Afin de tendre vers une autonomie des apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'établissement.</p> <p>Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes scolaires.</p> <p>L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité de l'élève à entrer dans les apprentissages.</p> <p>Stratégie nationale TND 2023- 2027 : https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-11/DP%20strat%C3%A9gie%20nationale%20TND%202023_2027.pdf Stratégie nationale autisme, création des DAR : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/SSAA2127473J.htm</p> <p>Le DAR accueille un effectif de 7 à 10 élèves.</p> <p>Une salle d'autorégulation est mise à disposition pour les interventions individuelles ou en petits groupes.</p>
Cadre général de la fonction	<p>Un enseignant du 1^{er} ou 2nd degré non spécialisé est nommé comme enseignant supplémentaire au sein du collège. Il exerce ses missions dans le cadre du cahier des charges du dispositif d'autorégulation, sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.</p> <p>L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où le jeune, présentant des troubles du neuro développement, même s'il bénéficie d'un accompagnement pluridisciplinaire adapté, manifeste des difficultés dans l'acquisition, l'assimilation ou l'utilisation de différentes aptitudes (difficultés possibles dans les interactions, la communication, la compréhension des situations...)</p> <p>Cette adaptation devra s'effectuer pour chaque enseignant des classes ordinaires en partenariat avec les éducateurs de l'équipe médico-sociale et l'enseignant du dispositif.</p> <p>Le dispositif d'autorégulation ne bénéficie pas seulement aux enfants avec des troubles du neuro-développement.</p> <p>Le fonctionnement entier du collège intègre progressivement les principes et la démarche de l'autorégulation en vue de produire des effets bénéfiques pour tous les élèves, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.</p>
Localisation	Collège Louis Pergaud - 70110 VILLERSEXEL
Temps de travail	Temps complet avec affectation à titre provisoire pour l'année 2024-2025.

Missions	<p>L'enseignant nommé comme enseignant supplémentaire au sein du collège participe à la cohérence des actions des différents professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs. • Il réalise avec les professeurs et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets. • Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le projet pédagogique individualisé. • Il prend en charge les élèves présentant des TND au sein de la classe d'autorégulation. • Il supplée les professeurs afin que ces derniers puissent avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale. • Il peut pratiquer la co-intervention dans les classes du collège afin de faciliter la généralisation des compétences ; un travail en amont de concertation est nécessaire afin de formaliser en commun le contenu et les modalités d'intervention. • Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médico-sociale et les enseignants du collège. • Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision. • Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. • Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques, nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire.
Connaissances et compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité. • Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs. • Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive. • Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé. • Etre en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision.
Qualités souhaitées	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités relationnelles, • Sens de l'organisation, • Capacité à travailler en équipe et à rendre compte, • Ethique professionnelle, • Confidentialité et discrétion nécessaires.
Modalités de candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Les professeurs du second degré adresseront leur dossier de candidature (CV et lettre de motivation) à l'adresse recrutement@ac-besancon.fr avec copies à ce.ienash.dsden70@ac-besancon.fr et à ce.dpe@ac-besancon.fr pour le 2 juillet 2024. • Les professeurs des écoles du département de la Haute-Saône adresseront leur candidature à l'IA-DASEN sous couvert de l'IEN de leur circonscription à l'adresse ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr avec copie à ce.ienash.dsden70@ac-besancon.fr pour le 2 juillet 2024. <p>Une prise de contact préalable avec l'IEN ASH 70 ou une conseillère pédagogique du SDEI est souhaitable. Une commission de recrutement auditionnera les candidats le 5 juillet 2024.</p>

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT

1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité
Connaissances du fonctionnement de l'école inclusive et des textes en vigueur
Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative notamment en faveur de la scolarisation inclusive
Connaissances du système éducatif – notamment du second degré
2. Dans le domaine pédagogique
Connaissances des orientations actuelles en matière pédagogique
Connaissances des orientations actuelles relatives aux troubles neurodéveloppementaux
Capacités à analyser une situation et à évaluer des besoins
3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle
Capacité d'écoute et d'argumentation
Clarté et qualité de l'expression
Capacité à analyser une situation et à proposer des solutions de régulation
Capacité à travailler en équipe pluriprofessionnelle